MAIRIE de LAMONZIE SAINT MARTIN



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

Le 13 Mars deux mille dix huit à 20 H. 30, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle municipale, sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 16

Etaient présents :

Jean-Jacques BORSATO - Jean-Claude DEGAUGUE — Jean-Pierre FRAY — Carine CELERIER - Catherine LAROCHE — Jean-Pierre MAUVAIS - Natacha MURAT-GEVRIN — Françoise PAUTY - Bernard LESTANG - Marie José PILON - Nadine RENAUD — Josiane GREGORI - Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

Pouvoirs:

Yannick SOUVETRE à Bernard LESTANG Benoit LASSERRE-LARGE à Françoise PAUTY Kathia VALETTE à Catherine LAROCHE

Excusé :

Xavier FAURE

Absents :

Isabelle HIERNARD Jacques RODRIGUEZ

Secrétaire de séance: Carine CELERIER

Convocation envoyée le : 09 mars 2018

Date d'affichage de l'ordre du jour : 09 mars 2018

Approbation du compte-rendu de la séance du 06 février 2018

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal est adopté à la majorité.

PROCES VERBAL
Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 06/02/2018
ORDRE DU JOUR :
Finances
1. Approbation du Compte de Gestion 2017 (Budget principal et budget annexe
assainissement)
2. Budget principal: approbation du compte administratif 2017
3. Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2017
4. Affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2017
5. Affectation du résultat du budget annexe assainissement de l'exercice 2017
Intercommunalité (Communauté d'Agglomération Bergeracoise)
6. Modifications aux compétences
Agenda des manifestations

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la cession d'une concession à titre gratuit (point 7). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion du Trésorier Municipal qui présente des résultats concordants avec ceux du Compte Administratif.

Dans un second temps, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'examen et au vote du compte de gestion du budget général de la commune et du budget annexe (assainissement).

FINANCES:

1. <u>Approbation du Compte de Gestion 2017 (Budget principal et budget annexe</u> assainissement):

Rapporteur : Jean-Pierre MAUVAIS

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'exercice du budget 2017,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur Municipal de Saussignac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour les mêmes exercices.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Budget principal: approbation du compte administratif 2017

Rapporteur: Jean-Pierre MAUVAIS

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire.

Le compte administratif a pour objet de retracer l'exécution des différentes décisions budgétaires adoptées au cours de l'exercice : budget primitif (voté en avril 2017 et décisions modificatives).

Il a pour vocation, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement :

- d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un déficit, soit un excédent,
 - de dégager les taux de réalisation.

L'exercice 2017 était marqué par 3 grandes orientations politiques :

- Maintenir l'aide apportée aux associations,
- Maintenir et développer le service à la population (travaux, salle omnisports, sécurité RD 936),
- Construire le Lamonzie de demain avec la mise en place d'une réserve foncière.

Résultats financiers de l'année :

La commune de Lamonzie Saint Martin a réalisé sur l'exercice 2017 un excédent de 543 780.64 €, contre 655 075, 08 € en 2016.

La commune a dégagé en 2017 un excédent de fonctionnement de 113 874.97 €.

Le Conseil Municipal doit désigner un élu pour présider l'assemblée générale en son absence.

Monsieur Jean-Pierre MAUVAIS est désigné en sa qualité de conseiller municipal. Ne pouvant participer au vote, le Maire se retire.

1) LA SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2017 de la section de Fonctionnement fait apparaître un excédent de 113 874,97 €, déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

DEPENSES	1 158 072.70 €
RECETTES	1 271 947.67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	113 874.97 €

A - Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2017	CA 2017	% taux d'éxécution	Part des recettes générales
013 atténuations de charges	20 000,00 €	17 207,21 €	86,04%	1,35%
70 Produits des services	68 000,00 €	66 442,84 €	97,71%	5,22%
73 Impôts et taxes	636 528,00 €	694 841,14 €	109,16%	54,63%
74 Dotations subventions	408 733,00 €	450 564,79 €	110,23%	35,42%
75 Autres produits de gestion	28 000,00 €	25 912,94 €		
courante			92,55%	2,04%
76 Produits financiers	- €	2 291,00 €		
77 Recettes exceptionnelles	6 700,00 €	14 687,75 €	219,22%	1,15%
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 167 961,00 €	1 271 947,67 €	108,90%	100,00%
002 Excédent Fonct N-1	655 075,08 €	- €	0,00%	0,00%
042 TOTAL OPERATIONS	3 000,00 €	- €		
D'ORDRE			0,00%	0,00%
042	3000,00€			
TOTAL GENERAL	1 826 036,08 €	1 271 947,67 €	69,66%	100,00%

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 271 947.67 € (taux de réalisation de 69.66 %), sont en baisse de 0.35 % par rapport à 2016.

Les recettes de gestion des services (vente de produits, impôts et taxes, dotations de l'Etat, ...) diminuent de 0.22 % par rapport à 2016.

<u>Les atténuations de charges</u> (17 207.21 €) regroupent les remboursements sur rémunérations (risque maladie et contrats aidés). Elles sont en baisse de 9 945.45 € par rapport à 2016 compte tenu de moins d'absence de personnel et de la baisse d'heures d'un contrat unique d'insertion.

<u>Les ventes de produits et prestations de services</u> (66 442.84 €) ont progressé de 2.52 % entre 2016 et 2017.

Cette augmentation est due en grande partie à la hausse de fréquentation de la cantine.

Les impôts et taxes (694 841. 14 €) comprennent les produits des « taxes ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), et diverses taxes indirectes telles que les droits de mutation et la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

Ce poste budgétaire constitue l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (54.63 %).

Ces impôts et taxes sont en baisse de 1.84 % par rapport à 2016 :

- la hausse du produit fiscal (C/73111) s'élève à 626 672 € soit 90 % des impôts et taxes enregistrés au CA 2017 .

<u>Les dotations et subventions</u> constituent, avec 450 564.79 €, la deuxième source de financement de la section de fonctionnement (35.42 % des recettes réelles de fonctionnement). Elles augmentent de 1.98 % entre 2016 et 2017.

Les dotations versées par l'Etat 257 921 € augmentent globalement de 0,82 %.entre 2016 et 2017. Pour mémoire, en 2016, la commune a perçu 260 048 €.

A noter également dans cet article, (C/74751 la refacturation CAB pour les frais de la médiathèque pour un montant de 8 138 €).

<u>Les autres produits de gestion courante</u> (25 912.94 €) diminuent de 21 % en raison du volume de la baisse des loyers perçus par la ville en 2017 (fin de la location du local informatique).

<u>Les produits exceptionnels</u> (14 687.75 €) progressent très largement compte tenu de la prise en compte d'opérations de remboursement des assurances pour différents sinistres ou d'un don de l'association des partenaires de l'école dans le cadre de l'équipement informatique de l'année.

<u>Les opérations d'ordre de transfert</u> (0 €), regroupent principalement les travaux en régie effectués par le service technique (entretien des bâtiments). Il n'y en a pas eu en 2017.

L'intérêt de cette écriture comptable des travaux en régie est de permettre le remboursement de la TVA sur ces opérations, celles-ci apparaissant également en dépenses d'investissement.

B. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2017	CA 2017	% taux d'exécution	Part des recettes générales
011 charges à caractère général	334 777,00 €	296 310,85 €	88,51%	25,59%
012 charges de personnel	541 400,00 €	505 454,57 €	93,36%	43,65%
014 atténuations de produits	42 970,00 €	42 720,00 €	99,42%	3,69%
65 autres charges de gestion courante	178 245,39 €	178 239,74 €	100,00%	15,39%
66 charges financières	129 465,00 €	129 270,54 €	99,85%	11,16%
67 charges exceptionnelles	6 577,00 €	6 077,00 €	92,40%	0,52%
TOTAL	1 233 434,39 €	1 158 072,70 €	93,89%	100,00%
023	590 451,69 €	- €	0,00%	0,00%
042	2 150,00 €	- €	0,00%	0,00%
TOTAL	592 601,69 €			
TOTAL GENERAL	1 826 036,08 €	1 158 072,70 €	63,42%	100,00%

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 158 072.70 € (taux de réalisation de 63.42 %) et progressent de 7.26 % par rapport à 2016.

<u>Les charges à caractère général</u> (296 310.85 €) regroupent les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (primes d'assurances, frais d'affranchissement, locations de matériels, prestations de services en tout genre, etc. ...).

Ces dépenses ont été contenues par rapport à 2016 puisqu'elles ne progressent que de 0.57 %.

<u>Les charges de personnel</u> (505 454.57€) constituent le premier poste de dépenses de la collectivité et représentent 43.65 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont baissé entre 2016 et 2017 de 3.74 %.

Cette baisse inclut:

- l'application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité, avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des agents dans la grille salariale ;
- la prise en charge de la rémunération des agents en CUI, compensée par une aide de l'Etat en recette ;
 - la prise en charge de la hausse des charges du personnel
 - des frais de salaire à payer aux agents en arrêt longue maladie
- aux remplacements de l'année, dont 2 sur des remplacements de longue maladie

<u>Les autres charges de gestion courante</u> (178 239.74 €) sont composées des indemnités des élus, de contingents et participations obligatoires (contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et aux syndicats intercommunaux) et des subventions accordées aux associations locales.

Elles progressent de 9.55 % par rapport à 2016 en raison de la hausse des contributions aux organismes de regroupement, de la participation au CMAS et de la contribution au service d'incendie et du contrat temps libre avec la mairie de Gardonne 22 835.41 €.

<u>Les charges financières</u> (129 270.54 €) augmentent de 200 % entre les deux exercices.

La part des intérêts annuels progresse par rapport à 2016 (car la commune a souhaité contracté un prêt de compactage relatif aux travaux place des écoles de 2012. L'indemnité de remboursement anticipé s'élève à 108 658.97 €

<u>Les charges exceptionnelles</u> (6077 €), correspondent à un titre annulé à la demande de la trésorerie. Il concerne un bordereau CLECT de la CAB

2) LA SECTION INVESTISSEMENT

A titre d'information, présentation des restes à réaliser

			Engagement			
Article	Objet dépense	Justification	Montant Initial	Mandats émis		Reste à réaliser
2111	Terrains nus		25 000.00 €	0.00		25 000.00 €
2116	Cimetières	Devis	16 100.00 €	10 770.00 €		5 330.00 €
21318	Autres bâtiments publics	Devis	170 650.00 €	139 422.28 €		31 227.72 €
2151	Réseaux de voirie	Devis	5 000.00 €	4 421.05 €		578.95 €
21534	Réseaux d'électrification	Marché	80 000.00 €	1 346.69 €		78 653.31 €
21568	Outillage incendie	Devis	25 000.00 €	0.00		25 000.00 €
2183	Matériel de bureaux	Devis	15 000.00 €	12 244.24 €		2 755.76 €
2188	Autres	Devis	16 670.00 €	5 586.03 €		11 083.97 €
					Total 21	179 629.71 €
2313	Constructions	Marché	1 220 000.00 €	84 878.93 €		1 135 121.07 €
2315	Installations, matériel et outillage technique	Marché	78 300.00 €	70 725.66 €		7 574.34 €
2318	Autres immobilisations corporelles		257 497.69 €	0.00		257 497.69 €
					Total 23	1 400 193.10 €

			Engagement			
Article	Objet Recette	Justification	Montant Initial	Titres émis		Reste à réaliser
1323	départements		29 000.00 €	0		29 000.00 €
1328	Autres		7 000.00 €	0		7 000.00 €
					Total	36 000.00 €

A - Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2017	CA 2017	% taux D' éxécution	Part des recettes générales
10 Dotations fonds divers	160 003,10 €	170 118,48 €		
et réserves			106,32%	12,85%
13 Subventions	36 000,00 €	21 300,00 €		
d'investissement			59,17%	1,61%
16 Emprunts	2 322 542,00 €	1 126 541,61 €	48,50%	85,07%
27 GFP de rattachement	12 000,00 €	6 350,00 €	52,92%	0,48%
SOUS TOTAL	2 530 545,10 €	1 324 310,09 €	52,33%	100,00%
021 virement de la section	590 451,69 €	- €		
fonctionnement			0,00%	0,00%
040 Opérations d'ordre de	2 150,00 €			
transfert entre se			0,00%	0,00%
SOUS TOTAL	592 601,69 €	- €	0,00%	0,00%
TOTAL GENERAL	3 123 146,79 €	1 324 310,09 €	42,40%	100,00%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 324 310.09 € (taux de réalisation de 42.40 %).

Elles sont marquées :

- par l'absence de versement de subventions toujours en attente pour 2018-2020;
- par la prévision de l'affectation partielle du résultat 2016 (115 153,10 €) en recette d'investissement ; l'autre part (655 075,08 €) est intégrée au résultat de clôture du budget général.

Les recettes 2017 se composent :

- de <u>fonds propres</u> (12.85 % des recettes générales) pour un montant de 170 118,48 €, répartis entre :
 - les produits du FCTVA (28 877 €) et de la Taxe d'Aménagement (26 088 €),
 - l'excédent de fonctionnement capitalisé 115 153.10 €
 - de <u>subventions</u> (1.61%) pour un montant de 21 300 € :

subvention sécurisation école4 630,00 €subvention classe modulaire14 133,00 €subvention démarche 0 pesticide2 537,00 €

B - Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2017	CA 2017	% taux d'exécution	Part des recettes générales
16 Emprunts	1 074 866,00 €	1 068 410,38 €	99,68%	74,49%
21 immobilisations corporelles	374 330,00 €	210 527,08 €	56,24%	14,68%
23 immobilisations en	1 555 797,69 €	155 448,94 €		
cours			9,99%	10,84%
SOUS TOTAL	3 001 993,69 €	1 434 386,40 €	47,78%	100,00%
001 Report	115 153,10 €	- €	0,00%	0,00%
040 Opérations d'ordre	3000€			
TOTAL GENERAL	3 123 146,79 €	1 434 386,40 €	45,93%	

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 110 076.31 € sur l'exercice 2017.

En intégrant le résultat 2016 (-115 153.10 €), le résultat de clôture 2017 s'élève en investissement à

- 225 229 ,41 €. Ce déficit sera repris en dépenses d'investissement au sein du budget de l'exercice 2018.

Les dépenses d'investissement de l'année s'élèvent à 1 434 386.40 € (taux de réalisation de 45.93 %), en augmentation de 40 % par rapport à 2016. Elles se répartissent en trois grandes catégories :

1- Les dépenses d'équipement (C/21) (frais d'études, achats de biens durables, constructions, aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure, ...), d'un montant de 210 527.08 €, sont en augmentation de 45.59 % par rapport à 2016. Elles représentent 56.24 % du total des dépenses d'investissement (10.32% en 2016).

Les principales dépenses d'équipement au titre de l'année 2017 sont les suivantes :

2116	cimetières	10 770,00 €
	columbarium	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	4 350,00 €
	réalisation étude diagnostic 0 pesticide	
21311	Hôtel de ville	7 036,28 €
	Aménagement bureau mairie	
	installation prise électrique fax mairie	
	Installation climatisation réversible 2 bureaux	
	Travaux mairie	
	Portes de bureau du Maire	
21312	Bâtiments scolaires	14 200,81 €
	Stores écoles	
	Apiterm réparation école	
	installation climatisation école	

	achat panneaux école maternelle	
21318	Autres bâtiments publics	139 033,94 €
	électricité du montell	
	installation prise internet du monteil	
	clôture stade municipal	
	installation 55 m de câble cuivre église	
	arrachage souches du stade	
	pose hotte et plaque électrique maison 3ème âge	
	installation lavabo cabinet médical provisoire	
	coffret électrique manifestation et marché	
	installation climatisation école	
	achat maison Chaussade	
	Pose grille de défense maison des associations	
	Remplacement robinets restaurant scolaire	
	porte seuil handicapé maison des associations	
2151	Réseau de voirie	4 421,05 €
	Busage chemin de la Cassaigne	
21534	Réseaux d'électrification	1 346,69 €
	Branchement aero souterrain route des carrières	
2158	Autres installations et outillage technique	8 160,96 €
	mobilier urbain D936 Altrad diffusion	,
	mobilier urbain D936 Altrad diffusion	
2183	Matériel de Bureau	12 244,24 €
2103	Achat ordinateur portable	12 244,24 0
	plan numérique école	
	VPI Vidéo	
2184	Mobilier	3 377,08 €
	achat bureau ergonomique mairie	
	tables réglables école	
	lits couchettes	
	achats chaises jaunes	
	-	
	achat tabouret	
	bancs pour école	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 586,03 €
	2 matelas gîtes	
	Bergerac musique achat sono portable	
	Sèche linge école	
	Frigidaire gîte sud	
	Réparation chapiteau Doucet	
	Réfrigérateur salle des jeunes	
	Sirène PPMS	
	Paire de buts de foot	
	Aménagement circuit piétons	

2-Constructions: dépenses de la salle omnisports

3-Le remboursement de la dette s'élève à un montant de 1 068 410.38 €.

1641-capital	2017	2018	2019	2020
prêt de compactage	35 700,00 €	48 146,51 €	48 989,74 €	49 847,74 €
tracteur case	5 768,00 €	5 951,46 €		
tracteur John Deer	4 250,00 €	4 250,00 €		
voirie réseau fossé	4 945,00 €	5 165,42 €		
réalisation du prêt	1 017 883,00 €			
	1 068 410,00 €	63 513,39 €		

66- intérets	2017	2018	2019	2020
prêt de compactage	14 700,00 €	18 669,97 €	17 826,74 €	16 968,74 €
tracteur case	373,00 €	189,26 €		
tracteur John Deer	0,00€	0,00 €		
voirie réseau fossé	452,00 €	230,89 €		
échéance 2016 compactage	3 550,00 €			
	19 075,00 €	19 090,12 €		

168758	2018	
Emprunt autres groupements	3 318,90 €	

En conclusion, la situation financière de la collectivité se maintient à un bon niveau. La collectivité continue à dégager une capacité d'autofinancement positive, ce qui lui assure une marge de manœuvre pour autofinancer ses investissements.

Toutefois, seule une évolution maîtrisée des charges comparativement aux produits permettra de maintenir à l'avenir cet avantage.

En effet, le poids des charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges financières) reste élevé mais maîtrisé, alors que les marges de manœuvre fiscales sont limitées. Depuis 1 an, un travail de fond sur les charges de personnel est effectué et a permis de limiter les heures des agents contractuels pour favoriser des postes de titulaires tout en maintenant une masse salariale cohérente pour le territoire.

Le solde net positif de trésorerie reste un élément fort de la gestion municipale : la commune n'avait mobilisé aucune ligne de trésorerie depuis plusieurs années.

Le compte administratif, relevant de l'ordonnateur, et le compte de gestion, produit par la Trésorerie, sont égaux en tous points au titre de l'exercice 2017.

Le budget reflète la volonté de la commune de maîtriser des charges dans un contexte difficile, avec un développement des investissements qui se poursuit.

Une affectation partielle en fonctionnement laisse la possibilité d'une utilisation de ces fonds pour d'éventuels besoins en fonctionnement ou en investissement. Il apparaît donc plus raisonnable de ne pas affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en

investissement d'autant plus qu'il n'existe pas de nécessité de couverture d'un déficit de la section d'investissement.

L'affectation s'est faite dans un souci de prudence et de réalisme, veillant à conserver une marge de manœuvre en fonctionnement. L'année 2017 a été marquée par une priorité donnée aux projets structurants et à l'augmentation de notre auto financement au vu de la construction de la salle omnisports.

Pour une meilleure articulation des budgets investissements, la commune doit approfondir ses plans de financements, ses calendriers de réalisations.

Après présentation des comptes, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAUVAIS (monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote), est invité à approuver le compte administratif 2017 du budget principal conformément aux documents transmis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

CONSTATE l'exactitude des comptes identiques au compte de gestion du receveur municipal

APPROUVE le compte administratif du budget principal

3. Budget annexe assainissement: approbation du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire.

LA SECTION FONCTIONNEMENT

A- Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2017	CA 2017	% taux d'éxécution	Part des recettes générales
70 Produits de gestion courante	52 000,00	44 392,37 €		
	€		85,37%	59,38%
73 Impôts et taxes	- €	- €		0,00%
74 Dotations subventions	2 948,42	15 032,42 €		
	€		509,85%	20,11%
76 Produits financiers	- €	- €		
TOTAL OPERATIONS REELLES	54 948,42	59 424,79 €		
	€		108,15%	79,48%
042 Opération d'ordre de transfert	15 340,00	15 340,00 €		
entre section	€		100,00%	20,52%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	15 340,00 €	15 340,00 €	100,00%	20,52%
TOTAL GENERAL	70 288,42 €	74 764,79 €	106,37%	100,00%

B- Les recettes de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2017	CA 2017	% taux d'éxécution	Part des recettes générales
002 Résultat d'exploitation reporté	4 238,12 €			
011 Charges à caractère général	16 427,30 €	14 849,44 €	90,39%	23,20%
66 Charges financières	25 553,00 €	25 552,30 €	100,00%	39,92%
TOTAL OPERATIONS REELLES	46 218,42 €	40 401,74 €	87,41%	63,13%
023 Virement à la section d'investissement	70,00€	- €	0,00%	0,00%
042 Op d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €	23 601,00 €	98,34%	36,87%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	24 070,00 €	23 601,00 €		
TOTAL GENERAL	70 288,42 €	64 002,74 €	91,06%	100,00%

LA SECTION INVESTISSEMENT

A - Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2017	CA 2017	% taux d'éxécution	Part des recettes générales
10 Dotations fonds divers et				
réserves				
13 Subventions	67 301,61 €	67 301,61 €		
d'investissement			100,00%	22,22%
16 Emprunts	337 000,00 €	212 000,00 €	62,91%	75,90%
SOUS TOTAL	404 301,61 €	279 301,61 €	69,08%	92,21%
021 virements de la section	70,00 €	- €		
fonctionnement			0,00%	0,00%
040 Opérations d'ordre de	24 000,00 €	23 601,00 €		
transfert			98,34%	7,79%
SOUS TOTAL	24 070,00 €	23 601,00 €	98,05%	7,79%
TOTAL GENERAL	428 371,61 €	302 902,61 €	70,71%	100,00%

B - Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2017	CA 2017	% taux d'éxécu tion	Part des recettes générales
001 Solde d'exécution Section investissement				
reporté	123 363,16 €			
16 Emprunts	18 000,00 €	17 918,00 €	99,54%	8,21%
21 immobilisations corporelles				
	- €	- €	#DIV/0!	0,00%
23 immobilisations en cours				
	271 668,45 €	185 049,06 €	68,12%	84,77%
SOUS TOTAL				
	289 668,45 €	202 967,06 €	70,07%	92,97%
040 OPERATION D'ORDRE				
	15 340,00 €	15 340,00 €	100,00%	7,03%
TOTAL GENERAL				
	428 371,61 €	218 307,06 €	50,96%	

Après présentation des comptes, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAUVAIS (monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote), est invité à approuver le compte administratif 2017 du budget assainissement conformément aux documents transmis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

CONSTATE	l'exactitude	des	comptes	identiques	au	compte	de	gestion	du	receveur
municipal										

APPROUVE le compte administratif du budget assainissement

4. Budget principal 2017: affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le conseil municipal est invité à approuver l'affectation des résultats du budget principal ci après :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS	REALISATIONS
2017	2017

DEPENSES	1 158 072,70 €	1 434 386,40 €
RECETTES	1 271 947,67 €	1 324 310,09 €
RESULTAT DE		
L'EXERCICE	113 874,97 €	-110 076,31 €

EXCEDENT REPORTE N-1	655 075,08 €	-115 153,10 €

DEFICIT DE CLOTURE		-225 229,41 €
EXCEDENT DE CLOTURE	768 950,05 €	

Affectation des résultats au budget 2018	<u>768 950,05 €</u>
Compte 1068 de la section d'investissement	-225 229,41 €
Compte 002 de la section de fonctionnement	543 720,64 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

APPROUVE l'affectation des résultats du budget principal comme ci-dessus indiqué

5. Budget annexe assainissement 2017: affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le conseil municipal est invité à approuver l'affectation des résultats du budget assainissement ci après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
		REALISATIONS	
	REALISATIONS 2017	2017	
DEPENSES	64 002,74	218 307,06	
RECETTES	74 764,79	302 902,61	
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 762,05	84 595,55	
			_
EXCEDENT REPORTE N-1	-4 238,12	-123 363,16	
			_
	-32 243,68		_
DEFICIT DE CLOTURE		-38 767,61	
EXCEDENT DE CLOTURE	6 523,93		
Affectation des résultats au			
<u>budget 2018</u>			
Compte 001 de la section d'investi	ssement		-38 767,61
Compte 1068 de la section d'investissement			6 523,93

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

APPROUVE l'affectation des résultats du budget assainissement comme ci-dessus indiqué

INTERCOMMUNALITE:

6. Modification aux compétences

Par délibérations du 29 janvier 2018, le Conseil Communautaire a adopté trois modifications aux compétences de la communauté d'agglomération.

✓ Rajouter à la compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) les items 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11°, 12° de l'article L 211-7 du code de l'environnement afin que la communauté d'agglomération exerce la totalité de la compétence pour la gestion des cours d'eau.

Ces missions sont les suivantes :

- 3°/ L'approvisionnement en eau
- 4°/ La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6°/ La lutte contre la pollution
- 7°/ La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- 9°/ Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
- 10°/ L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- 11°/ La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12°/ L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- Rajouter à la compétence obligatoire en matière d'accueil des Gens du voyage l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage.

Supprimer la compétence facultative relative à la réalisation d'un programme de travaux d'aménagement concerté des bourgs sur proposition de chaque commune concernée (toutes les communes sauf Bergerac) et sur décision du Conseil Communautaire.

Le conseil municipal, sans informations complémentaires sur la suppression de la compétence facultative relative à la réalisation des programmes de travaux d'aménagement concerté des bourgs, souhaite reporter la délibération lors d'un prochain conseil municipal.

LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE :

7. <u>Cimetière de la Pèze : concession gratuite</u>

Monsieur le Maire rapporte que Monsieur et Madame LAPOULE demeurant sur la commune ont perdu leurs fils, Jérôme LAPOULE le 12 mars dernier.

Compte tenu des circonstances, et à titre exceptionnel, le maire propose au conseil municipal de céder à titre gratuit une concession particulière individuelle au cimetière de la Pèze à Monsieur et Madame LAPOULE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2223-1 et suivants,

Vu le budget communal,

Le conseil municipal est invité à délivrer gratuitement pour une durée de 30 ans à compter du 12 mars 2018, au cimetière de la Pèze, une concession particulière individuelle de 3m² à l'emplacement n°28, à Monsieur et Madame LAPOULE Michel afin d'y fonder la sépulture de leur fils Jérôme LAPOULE décédé sur la commune le 12 mars 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

ACCEPTE de céder gratuitement la concession n°119 emplacement n°28 au cimetière de la Pèze pour une durée de 30 ans à compter du 12 mars 2018

DIVERS:

Monsieur Jean-Jacques BORSATO informe le conseil municipal que suite à la rétrocession d'une case au columbarium de St Sylvain, la porte initialement gravée par l'ancien propriétaire n'a pas été remplacée et/ou la gravure n'a pas été effacée. Ainsi, la case n'est absolument pas vendable en l'état.

Il indique qu'après avoir pris contact avec la famille, celle-ci admet ne pas avoir fait le nécessaire. Se sont les pompes funèbres qui ont retourné la porte.

Le groupe de travail « cimetière » devra se réunir afin de déterminer qui devra effectuer et payer les travaux.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Commémoration guerre d'Algérie: 19 mars 2018
Première pierre salle omnisports : le 25 avril 2018

- Jumelage : le 11 et 12 mai 2018

Monsieur le Maire clôt la séance qui est levée à 22H30.